



## La Lettre du Verdus

### PORT DU MASQUE OBLIGATOIRE

À compter du vendredi 2 octobre 2020, et jusqu'au lundi 12 octobre inclus, l'arrêté préfectoral du 2 octobre 2020 rend le port du masque obligatoire pour toute personne de onze ans et plus, lorsqu'elle accède ou demeure sur la voie publique et dans l'ensemble des lieux ouverts au public des communes de la Communauté de Communes du Clermontais et de la Communauté de Communes Vallée de l'Hérault:

- Communauté de communes du Clermontais :

<ul style="list-style-type: none"><li>• Aspiran</li><li>• Brignac</li><li>• Cabrières</li><li>• Canet</li><li>• Ceyras</li><li>• Clermont l'Hérault</li><li>• Fontès</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Lacoste</li><li>• Liausson</li><li>• Lieuran – Cabrières</li><li>• Mérifons</li><li>• Mourèze</li><li>• Nébian</li><li>• Octon</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Paulhan</li><li>• Péret</li><li>• Saint Félix de lodez</li><li>• Salasc</li><li>• Usclas d'hérault</li><li>• Valmascle</li><li>• Villeneuveville</li></ul>
--	--	--

- Communauté de communes Vallée de l'Hérault :

<ul style="list-style-type: none"><li>• Aniane</li><li>• Arboras</li><li>• Argelliers</li><li>• Aumelas</li><li>• Bélarga</li><li>• Campagnan</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Lagamas</li><li>• Le Pouget</li><li>• Montarnaud</li><li>• Montpeyroux</li><li>• Plaisan</li><li>• Popian</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Saint-André-de-Sangonis</li><li>• Saint-Bauzille-de-la-Sylve</li><li>• Saint-Guilhem-le-Désert</li><li>• Saint-Guiraud</li><li>• Saint-Jean-de-Fos</li><li>• Saint-Pargoire</li></ul>
---	---	---



### POSE DE NOUVEAUX COMPTEURS D'EAU

Vous allez bientôt recevoir un courrier de la Communauté de Communes concernant le changement des compteurs d'eau, qui devrait commencer ce mois-ci.

Ces nouveaux compteurs seront relevés automatiquement par radio, au passage des camions poubelles. Cela permet d'avoir des factures qui représentent exactement votre consommation et vous pourrez aussi être prévenus dans la semaine en cas de consommation anormale due à une fuite. La puissance des ondes radios émises est très faible par rapport aux autres appareils domestiques, et le relevé chaque semaine ne permet pas la collecte d'informations personnelles précises (ça n'a rien à voir le Linky !).

Les procédures d'installation ont aussi été revues pour prévenir tout risque lié au Covid. Les autres villages environnants (Puéchabon, Aniane, St Jean de Fos, etc.) sont aussi concernés par ce renouvellement.

Nous vous invitons à consulter le document ci-dessous. Un numéro d'appel sera mis en place par la Communauté de Communes pour répondre à vos questions et organiser un rendez-vous. Ce numéro apparaîtra dans le courrier qui vous allez recevoir.

## Pratique : les compteurs d'eau bientôt radio-relevés !

Sécuriser l'alimentation en eau et préserver la ressource, limiter la durée des fuites sur le réseau, faciliter l'entretien des équipements et la relève des indices, éviter les erreurs de facturation des abonnés... autant d'atouts que vient apporter le nouveau système de radio-relève des compteurs bientôt déployé en vallée de l'Hérault.

13 000 abonnés sont concernés : dès le mois de novembre, le service des eaux intercommunal lance une grande opération de renouvellement des compteurs d'eau pour installer des compteurs radio-relevés de dernière génération.

Aujourd'hui, les compteurs sont mécaniques et plus de 10 000 indices sont relevés manuellement par des agents. Grâce à l'implantation d'un module radio dans les compteurs, le nouveau système de radio-relève va permettre d'éviter les risques d'erreurs liées à la manutention. Sur les factures des abonnés, les estimations seront remplacées par des consommations réelles.

Alors qu'auparavant, une année pouvait s'écouler entre le déclenchement d'une fuite et l'intervention, désormais, les dysfonctionnements, fuites et autres incidents sur le réseau seront décelés de façon régulière. Il ne sera plus nécessaire à un agent de se déplacer car les capteurs relevant les signaux radio envoyés par les compteurs seront posés sur les camions de collecte des déchets ménagers, ce qui permet une relève automatique chaque semaine.

### Radio-relève : dois-je m'inquiéter ?

Pas d'inquiétude ! Diehl Metering, en charge de la fourniture des équipements de radio-relève, s'est engagé à contrôler le niveau d'exposition de ce dispositif pour les usagers. Ainsi, l'impact électromagnétique de la radio est très nettement en deçà des valeurs réglementaires et peut être considéré comme marginal comparé aux autres sources générées par les équipements qui nous entourent.

En effet, le module radio émet moins que la plupart des appareils électroniques des foyers. Sa puissance d'émission est de 0,025 W, contre 125 W pour un micro-ondes, 0,8 W pour un téléphone portable, ou encore 0,1 W pour une box internet.



Les entreprises qui vont intervenir ont été mandatées dans le courant de l'été. Diehl Metering va assurer la fourniture des compteurs, alors que la pose sera effectuée par l'entreprise d'insertion LVD Environnement. Dans ce cadre, cette dernière met à disposition de l'intercommunalité un conducteur de travaux qualifié qui va encadrer deux poseurs de terrain et un agent administratif, tous trois en situation d'insertion professionnelle. Une opération qui représente un coût de 1,2 M€.

► Avant le lancement des travaux de changement des compteurs, tous les habitants seront prévenus des modalités d'intervention par courrier. ◄

Les habitants concernés par cette opération sont ceux de 10 des communes dont l'alimentation en eau potable est assurée en gestion directe par la Communauté de communes Vallée de l'Hérault : Aniane, Gignac, Le Pouget, Montpeyroux, Popian, Pouzols, Puéchabon, Saint-André-de-Sangonis, Saint-Bauzille-de-la-Sylve et Saint-Guilhem-le-Désert. La première vague du programme va s'échelonner commune par commune sur deux ans, du mois de novembre 2019 jusqu'en septembre 2021.

Les communes déjà équipées d'un système de radio-relève verront leur compteur renouvelé dans un deuxième temps ; et celles dont l'eau potable est gérée par la Saur seront équipées au terme du contrat de délégation de service public, fin 2021. Les villages qui dépendent du Syndicat mixte des eaux de la vallée de l'Hérault (SMEVH), pour leur part, sont déjà équipés.

## TRACTEUR EN VENTE

La commune vend un tracteur Fiat accompagné d'un ramasse feuille (remorque équipée d'une pompe ).

Puissance tracteur: 14 chvx

Année de première mise en circulation: 1989

Si vous êtes intéressé veuillez prendre contact avec le secrétariat: 04 67 57 70

17



**MAIRIE DE SAINT-GUILHEM-LE-DESERT**

Grand Chemin du Val de Gellone  
34150 Saint-Guilhem le Désert

**Jours et horaires d'ouverture**  
**Lundi - mardi - jeudi 9h à 12h /14h à 17h**  
**Vendredi de 9h à 12h**

Téléphone : 04 67 57 70 17  
Fax : 04 67 57 76 62  
Messagerie : mairie-st-guilhem@orange.fr  
Site Web : [www.saint-guilhem-le-desert.com](http://www.saint-guilhem-le-desert.com)



Cet e-mail a été envoyé à {{ contact.EMAIL }}  
Vous avez reçu cet email car vous vous êtes inscrit sur mairie de Saint-Guilhem-le-Désert.

[Se désinscrire](#)



© 2020 mairie de Saint-Guilhem-le-Désert